

Liberté Égalité Fraternité



Page 1/9

ARRETE n° 2025037-0021 du 11 septembre 2025 fixant la composition nominative de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1432-4, D. 1432-35, D. 1432-38 et D. 1432-39;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2011-668 du 14 juin 2011 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifié par le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales des professionnels de santé au sein de la CRSA et de la conférence des territoires.

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2018-117 du 19 février 2018 relatif à la simplification et à la modernisation des régimes d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;

Vu le décret du 16 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Yann Bubien en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie;

Vu l'arrêté n° 2025037-0019 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur du 11 septembre 2025 fixant la composition nominative de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur;

Vu le règlement intérieur de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) adopté par la CRSA le 21 octobre 2021 ;

Considérant le résultat des opérations constitutives des commissions spécialisées réalisées le 21 octobre 2021 ;

Considérant les propositions des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés à l'article D.1432-28 du code de la santé publique ;

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur-Siège — 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cecex 03 Tel. 04 13 55:80.10

https://www.paca.ars.sante.fr/

Arrête

ARTICLE 1:

L'arrêté n° 2025027-0015 du 30 juin 2025 fixant la composition nominative de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région le 3 juillet 2025, est abrogé.

ARTICLE 2:

La commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins. Constituée le 21 octobre 2021, elle comprend 46 membres ayant voix délibérative répartis de la manière suivante :

1° collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique (4 sièges) :

- a) un conseiller régional :
 - en cours de désignation ;

suppléé par :

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.
- b) un président du conseil départemental, ou son représentant :
 - Madame Ginette MOSTACHI, vice-présidente du conseil départemental des Hautes-Alpes;

suppléée par :

- Madame Françoise PINET, conseillère départementale des Hautes-Alpes ;
- Madame Valérie ROSSI, conseillère départementale des Hautes-Alpes.
- c) un représentant des groupements de communes du ressort :
 - Monsieur Hervé CHERUBINI, président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles;

suppléé par :

- Madame Marie-Pierre CALLET, vice-présidente de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles;
- Madame Sylvette SCIFO ANTON, conseillère communautaire Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles.
- d) un représentant des communes du ressort :
 - Monsieur Joël BOUFFIES, maire de Villedieu (84);

suppléé par :

- Madame Dominique BUCCI-ALBERTO, maire d'Aiguilles (05);
- Monsieur Jean-Louis CHABAUD, maire de Barrême (04).

2° collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux (4 sièges) :

- a) deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :
- Madame **Marie-Laure LUMEDILUNA**, fédération française des diabétiques (FFD) ; suppléée par :

- Madame Aline MARRONE, Conseil National des Associations Familiales laïques (CNAFAL 13);
- Monsieur Maurice JAYET, Comité régional pour le don de sang bénévole région Sud.
- Monsieur Guy REY, Fédération nationale des associations de retraités FNAR ;

- Monsieur Jean-Christophe MERLE, Association d'aide et accueil aux personnes âgées ACLAP;
- Monsieur Christophe HASER, Union des familles laïques de Toulon (UFL).
- b) un représentant des associations de retraités et personnes âgées :
 - en cours de désignation ;

suppléé par :

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.
- c) un représentant des associations des personnes handicapées :
 - Monsieur André GAUCHER, CDCA 06 ADAPEI ;

suppléé par :

- Madame Aurélie AUREGLIA-CAUNEILLE, CDCA 06 UGECAM ;
- en cours de désignation.

3° collège des représentants des conseils territoriaux de santé (1 siège) :

 Monsieur Hervé CAEL, président du CTS 06 – président du Conseil régional de l'ordre des médecins.

4° collège des partenaires sociaux (6 sièges) :

- a) trois représentants des organisations syndicales de salariés :
 - Monsieur Yves DELLA-VALLE, représentant la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (CFE-CGC) - UD 06;

<u>suppléé par</u> :

- Madame Christelle BARRARD, représentant la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (CFE-CGC) - UD 13;
- Monsieur Jean-Mary INZERILLO, représentant la confédération française de l'encadrement-confédération générale des cadres (CFE-CGC) - UD 13.
- Monsieur Gilles MANCHON, secrétaire régional du syndicat force ouvrière (FO) PACAC - branche santé;

suppléé par :

- Madame Magali ROUILLARD, secrétaire générale du syndicat force ouvrière (FO) centre hospitalier de Salon;
- Monsieur André DESCAMPS, secrétaire régional du syndicat force ouvrière (FO) santé privée.
- Monsieur Olivier MASINI, représentant la confédération générale du travail (CGT) ;

suppléé par :

- Madame Marie DEBARD, représentant la confédération générale du travail (CGT);
- Monsieur Christophe CANIQUIT, représentant la confédération générale du travail (CGT).

https://www.paca.ars.sante.fr/

- b) un représentant des organisations syndicales d'employeurs :
 - Madame Marie BORDONNEAU, représentant la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME Sud PACA);

- Monsieur Hubert BOISSI, représentant CPME Sud PACA, directeur FAM Les Lavandes - Foyer de vie Ciotel Le Cap et Vertes Collines;
- Monsieur Franck BLANC, représentant CPME Sud PACA, directeur général Imasud Les médecins radiologues.
- c) un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :
 - Madame Alice BARES FIOCCA, représentante UNAPL Région Sud ;

suppléée par :

- Monsieur Pierre ALBARRAZIN, président de l'Union des entreprises de proximité (U2P) PACA;
- en cours de désignation.
- d) un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :
 - en cours de désignation ;

suppléé par :

- en cours de désignation ;
- en cours de désignation.

5° collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2 sièges) :

- d) un représentant de la mutualité française :
 - Madame Isabelle LORENZI représentante de la mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur;

suppléée par :

- Monsieur Patrick OSENDA, représentant de la mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- Madame Karin DELRIEU, représentante de la mutualité française Provence-Alpes-Côte d'Azur
- e) le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie, désigné par le directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie ou son représentant :
 - Monsieur Gérard BERTUCCELLI, directeur coordonnateur régional de la gestion du risque;

suppléé par :

- Madame Éléonore RONFLÉ, médecin conseil régional PACA Corse ;
- Monsieur Maxime BELTIER, directeur adjoint de la coordination régionale et de la gestion du risque.

6° collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (2 sièges) :

- d) un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :
 - Monsieur Bernard GIRY, président du centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA et Corse en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation (CREAI);

- Monsieur Jérôme BEGARIE, directeur du centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA et Corse en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation (CREAI);
- Monsieur Serge DAVIN, vice-président du centre inter-régional d'étude, d'action et d'information PACA et Corse en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation (CREAI).
- e) un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :
 - Madame Valérie GUAGLIARDO, responsable du pôle observatoire de l'observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA) ;

suppléée par :

- Monsieur Pierre VERGER, directeur adjoint de l'observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA);
- Madame Marie JARDIN, chargée d'études à l'observatoire régional de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORS PACA).

7° collège des offreurs des services de santé comprenant :

- a) cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :
 - Monsieur Jean-Luc JOUVE, président de la commission médicale d'établissement APHM;

suppléé par :

- Monsieur Jacques LEVRAUT, président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier universitaire de Nice;
- en cours de désignation.
- Madame Françoise ANTONI, présidente de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier Montperrin;

suppléée par :

- Madame Aude DANIEL, présidente de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier Edouard Toulouse;
- en cours de désignation.
- Monsieur Jean-Marc MINGUET, président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de la Dracénie à Draguignan;

suppléé par :

- Madame Emmanuelle SARLON, présidente de la commission médicale d'établissement du CHICAS;
- Monsieur Stéphane LUIGI, président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier de Martigues.
- Monsieur **Bastien RIPERT**, directeur du groupe hospitalier Sophia Antipolis Vallée du Var ;

<u>suppléé par</u> :

- Monsieur Ludovic VOILMY, directeur du centre hospitalier de la Dracénie ;
- Monsieur Pierre PINZELLI, directeur du centre hospitalier d'Avignon.
- Madame Florence ARNOUX, déléguée régionale FHF PACA;

suppléée par :

- Madame Marie-Anne RUDER, directrice générale adjointe de l'AP-HM;
- Monsieur Eric MATTEO, délégué régional adjoint dédié au médico-social.

https://www.paca.ars.sante.fr/

- b) deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins un président de conférence médicale d'établissement :
 - Monsieur Xavier VAILLANT, président de la FHP Sud-Est Corse directeur des opérations du groupe ALMAVIVA Santé;

- Monsieur Loïc DONTEVILLE, directeur régional santé Sud-Est du groupe KORIAN;
- Madame Nathalie RICHELMI, directrice régionale Provence Almaviva.
- Monsieur Henri ESCOJIDO, président de la conférence régionale des présidents de commission médicale d'établissement Provence-Alpes-Côte d'Azur et président d'honneur de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier privé Clairval à Marseille :

suppléé par :

- Monsieur **Paul STROUMZA**, président de la commission médicale d'établissement de la SAS Diaverum Provence à Marseille ;
- Monsieur Jean-Claude GOURHEUX, président de la CME du centre de Rééducation Paul Cézanne.
- c) deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins un président de commission médicale d'établissement :
 - Monsieur Nicolas VALERIO, président de la commission médicale d'établissement de l'hôpital Saint Joseph;

suppléé par :

- Madame Valérie CHAUVINEAU, présidente de la commission médicale d'établissement de l'hôpital Léon Bérard;
- Madame Véronique BELMAS, présidente de la commission médicale d'établissement du CHS Sainte Marie.
- Madame **Sophie DOSTERT**, directrice générale de l'hôpital Saint-Joseph et de l'hôpital Européen ;

suppléée par :

- Monsieur Ronan DUBOIS, directeur général de la Fondation Lenval hôpital pour enfants à Nice :
- Monsieur Christophe MALTOT, directeur général de l'AVODD.
- d) un représentant des établissements assurant des activités de soins à domicile :
 - Monsieur Pierre-François GASCO-FINIDORI, directeur HAD Clara Schumann délégué régional FNEHAD;

suppléé par :

- Monsieur Pierre GUILHAMAT, directeur de l'hospitalisation à domicile d'Avignon et sa région (HADAR) - délégué régional adjoint FNEHAD;
- en cours de désignation.
- h) un représentant des centres de santé, des maisons de santé :
 - Madame Saméra AOUALLI, centres de santé médical FILIERIS région PACA;

suppléée par :

- Madame Christelle MARGO, MSP des Moulins à Nice (QPV);
- en cours de désignation.
- i) un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :
 - Monsieur Sébastien ADNOT, CPTS Comtat Venaissin;

suppléé par :

- Madame Jessica LAVIGNE, CPTS Actes Santé;
- Monsieur Jean-Louis GERSCHTEIN, CPTS Riviera française.

- j) Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins ;
 - Madame Tania PETEL, SOS médecins Vaucluse ;

- Madame Isabelle RONOT, ATSUM régulation libérale 13;
- en cours de désignation.
- k) un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :
 - Monsieur François VALLI, praticien urgentiste du SAMU 06 membre SUdF;

suppléé par :

- Madame Muriel VERGNE, SAMU 83 administrateur SUdF; en cours de désignation.
- I) un représentant des transporteurs sanitaires :
 - Monsieur Thierry SCHIFANO, président de la fédération nationale des transporteurs sanitaires (FNTS);

suppléé par :

- Monsieur Anselme CABRITA, Var Assistance ;
- Monsieur Maurice WOLFF, Cartreize.
- m) un représentant de services départementaux d'incendie et de secours ou un représentant du bataillon de marins-pompiers de Marseille désigné par le maire de Marseille :
 - Colonel hors classe Jean-Luc BECCARI, directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13);

suppléé par :

- Contre-amiral Lionel MATHIEU, responsable du BMPM;
- Docteur Christian POIREL, médecin chef du service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13).
- n) un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :
 - Madame Morgana JEANTIEU-NERISSON, APH/AH (avenir hospitalier);

suppléée par :

- Monsieur Nicolas COSTE, coordination médicale hospitalière (CMH), Marseille ;
- Monsieur Gilles REZZADORI, APH/AH (avenir hospitalier).
- o) quatre membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS) ;
 - Monsieur Julien AUTHEMAN, président URPS masseurs kinésithérapeutes;

suppléé par :

- Monsieur Thierry DESRUELLES, trésorier URPS pharmaciens ;
- Monsieur Gérard TOLILA, président URPS chirurgiens-dentistes.
- Monsieur Christophe BARCELO, président URPS infirmières :

suppléé par :

- Monsieur Maurice RAMIN, trésorier URPS masseurs kinésithérapeutes ;
- Madame Nathalie JOYEUX, URPS orthophonistes.
- Monsieur Miche GALEON, représentant URPS médecins libéraux;

suppléé par :

- Monsieur Alexandre AKLI, président URPS pédicures podologues ;

https://www.paca.ars.aante.fr/

- Monsieur Pierre-Antoine GAU, vice-président URPS masseurs kinésithérapeutes.
- Monsieur Philippe SAMAMA, trésorier URPS médecins libéraux ;

- Monsieur Daniel DARQUE, vice-secrétaire URPS infirmières PACA;
- Monsieur Boris LOQUET, président URPS biologistes.

p) un représentant de l'ordre des médecins :

 Monsieur André-François CHAIX, secrétaire général du conseil régional de l'ordre des médecins Provence-Alpes-Côte d'Azur;

suppléé par :

- Monsieur Philippe PARIS, secrétaire général adjoint du conseil régional de l'ordre des médecins Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- Monsieur Philippe PAQUIS, membre du conseil régional de l'ordre des médecins Provence-Alpes-Côte d'Azur.

q) un représentant des internes en médecine :

 Monsieur Sébastien CUOZZO, président du bureau des internes des hôpitaux niçois (IHN);

suppléé par :

- Madame Odile DUBUISSON, interne en psychiatrie ;
- en cours de désignation.

r) un représentant du ministère de la défense

 Madame Marie-Dominique COLAS, médecin chef d'hôpital d'instruction des armées - HNIA Sainte Anne à Toulon :

suppléée par :

- Monsieur Thibaut PROVOST-FLEURY, commandant de Centre Médical des Armées - CMA 10 Marseille ;
- Monsieur Mehdi OULD-AHMED, médecin chef d'hôpital d'instruction des Armées
 HNIA Laveran à Marseille.
- s) un représentant des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L. 6327-2 et L. 6327-3 :
 - Monsieur Arnaud CLAQUIN, directeur du DAC Var ouest;

suppléé par :

- Monsieur Mohammed GUENNOUN, directeur du DAC C3S;
- Madame Christelle GREGORIO, directrice du DAC ESTAZUR.

Membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux (2 sièges) :

Monsieur Samuel TAILHADES, directeur centre Jean Lachenaud à Fréjus;

suppléé par :

- Monsieur Philippe LOVATO, directeur de la MGEN Centre médical national Pierre Chevalier;
- Madame Laurence LACROIX-STARK, directrice des EHPAD Maison Paisible (84).
- Madame Anne DUMONTEL, directrice générale UGECAM PACA CORSE;

suppléée par :

Madame Nathalie JAFFRES, directrice de l'Offre de l'UGECAM PACA CORSE;

https://www.paca.ars.sonte.fr/

 Monsieur Michel BOLLA, directeur des établissements médico-sociaux du Var – UGECAM PACA CORSE.

ARTICLE 3:

Tout membre nommé à la commission spécialisée de l'organisation des soins, perdant la qualité de membre de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, cesse de faire partie de cette commission.

ARTICLE 4:

La durée des mandats des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins est concomitante à celle au sein de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie PACA et régie par les mêmes dispositions règlementaires.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans le délai de 2 mois à compter de la publication pour les tiers au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou de la notification pour les intéressés.

ARTICLE 6:

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour le Directeur Général de l'ARS Paca

Et par délégation

La Directrice des politiques régionales de santé

Géraldine TONNAIRE

nttps://www.paca.ars.cante.fr/